

## Nouveau rebondissement dans l'affaire KBL

# L'enquête pourrait avoir été faussée

Après huit ans de procédures judiciaires en Belgique, les doutes se confirment sur l'origine des preuves

MLR - L'affaire KBL, énorme scandale de fraude fiscale qui défraye la chronique en Belgique depuis 1996, vient de connaître un nouveau rebondissement qui pourrait remettre en cause les quatre années d'instruction du dossier. D'après le quotidien *Le Soir*, qui a publié hier l'information à la une de son édition et y a consacré une pleine page, il y aurait bien des indices d'irrégularités dans l'enquête.

Le magistrat instructeur Frédéric Ludgez, chargé de contrôler la manière dont l'instruction de l'affaire KBL a été conduite entre 1996 et 2000, a rendu mardi une ordonnance dans laquelle il demande au Parquet de Bruxelles à être dessaisi du dossier. D'après le porte-parole du Parquet, cité par *Le Soir*, la démarche du juge est motivée par le fait que «certaines personnes bénéficient du privilège de juridiction». Cela signifie, en clair, que le juge ne peut poursuivre ses investigations plus loin car celles-ci mettent en cause au moins un magistrat.

### Un juge dans le collimateur

Comme le souligne *Le Soir*, il s'agit très probablement du juge Jean-Claude Leys, figure emblématique de l'affaire KBL en Belgique puisque c'est lui qui a été dès le début chargé de son instruction. Très médiatisé, celui-ci s'était fait le porte-drapeau de la lutte contre la fraude fiscale. Le Parquet de-

vrait prochainement nommer un magistrat de la Cour d'appel afin d'approfondir l'enquête sur les suspicions d'infractions à son encontre.

D'après *Le Soir*, le juge Leys aurait masqué l'origine de certaines pièces à charge de la KBL, et notamment le fait que son informateur était plus que douteux. Celui-ci faisait partie de la «bande des quatre» ayant dérobé de manière frauduleuse des listings de clients de la KBL. Il aurait également manipulé le dossier en créant par

exemple un faux document accusant le vice-Premier ministre, Didier Reynders, de disposer d'un compte à la KBL. Une accusation qui avait fait grand bruit à l'époque avant d'être démentie.

### Satisfaction de la KBL

Du côté de la KBL, on prend acte avec satisfaction de cette information qui conforte une thèse avancée dès les débuts de l'affaire. «Nous avons toujours dit que le dossier était truqué», rappelle le porte-parole de la Banque, Marie-Paule Gillen. Elle se dit néanmoins surprise par le dessaisissement du juge Ludgez. «Ses conclusions vont plus loin que ce à quoi nous nous attendions. Nous dénonçons les agissements de certains policiers. Nous ne

pensions pas qu'un magistrat pouvait lui aussi être mis en cause», commente la porte-parole de la KBL.

Ce rebondissement pourrait-il représenter un tournant dans l'affaire KBL? La banque se veut prudente. «Nous allons naturellement suivre ce dossier. Nous ne savons pas jusqu'où il ira mais il me paraît évident qu'il aura un impact important sur le traitement de l'affaire KBL sur le fond», estime Marie-Paule Gillen.

Il faut dire que sur le fond, et bien que l'instruction ait démarré en 1994 et soit bouclée depuis 2000, le dossier n'a guère avancé. Les réquisitions du Parquet, en février dernier, qui a renvoyé 36 personnes devant le tribunal correctionnel de Bruxelles, ne sont qu'une étape relativement précoce de la procédure. Le chemin avant la fixation de l'affaire devant la Chambre de conseil est encore long, ce qui pourrait jouer en faveur de la KBL. «Dans le cadre du fonctionnement normal d'une justice qui se respecte, on peut supposer que le Parquet attendra de vérifier s'il y a eu manipulation de l'enquête avant de se prononcer sur le fond», observe la porte-parole.



L'affaire KBL, qui avait démarré en 1996 suite à un banal fait divers, s'est rapidement transformée en affaire d'Etat en Belgique où plus de 12 000 personnes se sont retrouvées dans le collimateur du fisc (Photo: Teddy Jaans)

## Dix ans de batailles juridiques

MLR - Les débuts de l'affaire KBL remontent en fait à 1994. Au mois de janvier, la banque est victime d'un détournement de fonds orchestré par quatre de ses employés, pour un montant de 20 millions de DM. La banque porte plainte devant le tribunal luxembourgeois qui inculpe les personnes à l'origine du délit. Celles-ci sont licenciées peu après par la Banque mais parviennent à se procurer les fameux listings de clients qui vont atterrir entre les mains de la justice belge...

Le juge Leye ouvre alors une enquête visant à démontrer une collusion entre la KBC belge et sa société soeur, la KBL, pour permettre aux épargnants belges d'échapper au fisc. Son instruction sera à l'origine

d'une chasse aux sorcières sans précédent en Belgique. Il est question de plus de 12.000 clients soupçonnés d'avoir fraudé le fisc.

En novembre 1998, l'ancien président du comité de direction de la KBL, Damien Wigny, est inculpé de faux et usage de faux. Il est placé en détention préventive pendant une vingtaine de jours. Une arrestation qui suscite un émoi considérable sur la place financière. Il faudra attendre 1999 pour que la KBL, fortement ébranlée par l'affaire, se décide à contre-attaquer. Elle saisit le Comité F, la police des polices belge, afin de mettre à jour la manière frauduleuse dont les preuves ont été obtenues. Pour la KBL, les listings ont été volés, ils ne peuvent donc en aucun cas être utilisés par un juge.

En 1999, le comité F confirme que certains enquêteurs ont commis des infractions à deux circulaires ministérielles belges réglementant les contacts avec les informateurs. Un rapport dont le juge Leye ni le Parquet de Bruxelles n'ont tenu compte, observe Marie-Paule Gillon. La banque décide donc d'aller plus loin en déposant, en avril 2003, une plainte avec constitution de partie civile contre trois policiers fédéraux et contre X, des chefs de faux et usage de faux, détournement, destruction et suppression de pièces par fonctionnaire public, de racol, un délit d'auteur de coalition. L'ancien président, Damien Wigny, dépose le même jour une plainte identique. C'est cette plainte qui a été instruite par le juge Luygeghz.

Pendant ce temps, l'enquête sur le fond concernait un «système» de fraude fiscale mis au point entre la KBC et la KBL, a suivi son cours. Dans un réquisitoire présenté en février dernier, le Parquet de Bruxelles a renvoyé 28 personnes devant le tribunal correctionnel de Bruxelles, parmi lesquelles l'ancien président du comité de direction de la KBL, Damien Wigny, et son successeur Etienne Verwilghen.

La bataille juridique s'est également poursuivie au Luxembourg. Cinq anciens clients ont porté plainte contre la banque car ils estimaient que celle-ci n'avait pas tout mis en oeuvre pour garantir le secret bancaire. La banque a été condamnée à leur rembourser les impôts qu'ils ont dû verser au fisc belge.